**Motion 2023-GC-221**

**Bonny David, Aebischer Eliane**Une base légale afin d’aider la population fribourgeoise à faire face à l’augmentation brutale des prix de l’électricité !
Cosignataires : 0 Réception au SGC : 22.09.23 Transmission au CE : \*22.09.23

**Dépôt et développement**

Le pouvoir d’achat est en chute libre pour les classes moyennes et défavorisées du Canton de Fribourg. La précarité, sournoise et muette, s’installe de manière de plus en plus marquée chez les personnes seules, âgées et plus jeunes ainsi que dans les familles. A la suite de nombreuses hausses des prix, la situation devient très difficile, voire insoutenable, pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois. Ainsi, le Groupe E a, par exemple, annoncé une hausse moyenne de ses tarifs de 28,9 % pour 2024. D’autres fournisseurs ont déjà méchamment augmenté les tarifs de l’électricité dans le canton en 2023. Les salaires et les rentes n’ont pas augmenté pour autant. L’augmentation du coût de la vie frappe les ménages de plein fouet. Il est de notre devoir d’agir en établissant enfin une base légale permettant de soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise de la folie des prix de l’électricité, ceci dès aujourd’hui. Cette base légale a été vivement demandée lors de la discussion du mandat 2022-GC-153 lors de la session du jeudi 7 septembre dernier.

Afin d’atteindre cet objectif, nous prions le Conseil d’Etat d’établir la base légale dans la loi ad hoc permettant d’aider la population fribourgeoise à faire face à l’augmentation brutale des prix de l’électricité.

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d’Etat (5 mois).